

2020-04-14
2020-0666

GROUPE 22 HERBICIDE

DÉFANANT CO-OP BOLSTER II®

Solution

USAGE AGRICOLE

Pour défaner les pommes de terre, dessécher les légumineuses à grains, les oléagineux et les légumineuses fourragères cultivées pour les semences, supprimer les mauvaises herbes dans les cultures potagères et les grandes cultures, supprimer la spargoute dans les champs d'avoine, désherber les terres non cultivées (emprises – couloirs de transport ou de services publics, aéroports, terres incultes, décharges publiques et parcs industriels).

PRINCIPE ACTIF :

Ions de diquat 240 g par litre
(présent sous forme de dibromure)

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

AVERTISSEMENT



POISON

IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : 33744
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 10 L – vrac

La Coopérative Federated Limitée
C.P. Boîte 1050, Saskatoon, SK S7K 3M9
1-204-233-3461

AVERTISSEMENT!
***NOCIF OU FATAL SI INGÉRÉ.**
NOCIF SI INHALÉ; ÉVITER D'INHALER/RESPIRER LES POUSSIÈRES, LE
BROUILLARD DE PULVÉRISATION, ETC.
***PROVOQUE DE GRAVES BLESSURES AUX YEUX ET DES IRRITATIONS**
CUTANÉES.
***ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU OU LES**
VÊTEMENTS.
*** NE JAMAIS TRANSFÉRER DANS D'AUTRES CONTENANTS.**
*** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.**

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, **IMMÉDIATEMENT** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Pour être efficace, le traitement en cas d'ingestion du produit doit être administré IMMÉDIATEMENT. **En cas d'ingestion**, administrer une suspension adsorbante, par exemple du charbon activé (100 g pour les adultes ou 2 g/kg de poids corporel pour les enfants) ou de la bentonite (100 à 150 g pour adultes ou 2 g/kg de poids corporel pour les enfants), mélangée à un purgatif (MgSO₄, Na₂SO₄ ou mannitol). Maintenir et surveiller quotidiennement l'équilibre hydrique et électrolytique. Envisager une hémodialyse ou une perfusion sanguine au moyen d'une colonne de charbon.

En cas de contact avec les yeux, administrer un traitement symptomatique à l'aide d'antibiotiques et de stéroïdes, au besoin. Les symptômes peuvent apparaître peu à peu. Des dommages graves peuvent être causés par un contact apparemment insignifiant et le rétablissement peut être retardé. La supervision médicale devrait se poursuivre jusqu'à guérison complète.

L'emploi d'oxygène d'appoint est contre-indiqué. Ne pas administrer d'oxygène d'appoint à moins que le patient ne développe une hypoxémie grave.

MISE EN GARDE

LE DIQUAT PEUT NUIRE À LA SANTÉ SI L'ON S'Y EXPOSE À L'EXCÈS. POUR RÉDUIRE L'EXPOSITION AU PRODUIT, SE CONFORMER AUX DIRECTIVES ET AUX PRÉCAUTIONS.

ÉVITER le contact avec la peau ou les vêtements. NE PAS laisser le produit entrer en contact avec les yeux. Porter une combinaison résistant aux produits chimiques au-dessus d'un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. Un casque protecteur résistant aux produits chimiques doit être porté lors d'une application sur frondaison. L'exposition aux pesticides se fait le plus souvent par absorption cutanée, surtout lors du mélange et du chargement du produit concentré. Pour empêcher les gouttes de liquide de couler le long du gant et sur les bras, rouler l'extrémité du bord du gant.

Les utilisateurs devraient enlever leur équipement de protection individuelle tout de suite après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver soigneusement et mettre des vêtements propres. ENLEVER IMMÉDIATEMENT LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS. Laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avant de les porter à nouveau. Jeter les vêtements et les matières absorbantes détrempées ou fortement contaminées par le produit concentré. Ne pas les réutiliser.

Ne pas manger, boire, fumer ni appliquer des cosmétiques dans les zones où il y a un risque d'exposition à ce produit. Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément des vêtements de la maison.

Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine ou animale ni les sources d'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs.

NE PAS retourner ni permettre à des travailleurs de retourner dans les zones traitées dans les 24 heures suivant le traitement (toutes les utilisations agricoles). Pour toutes les autres utilisations terrestres, NE PAS retourner ni permettre à des travailleurs de retourner dans les zones traitées dans les 12 heures suivant le traitement.

ENTREPOSER DANS LE CONTENANT D'ORIGINE hermétiquement fermé, en lieu sûr et hors de la portée des enfants.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, communiquez avec La Coopérative Federated Limitée au 1-204-233-3461 .

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOUTE DÉRIVE DE CE PRODUIT EN DEHORS DU CHAMP PEUT ENDOMMAGER LES CULTURES, PLANTATIONS BRISE-VENT, PLANTES ORNEMENTALES, PELOUSES, PÂTURAGES, ABRIS FAUNIQUES, MARÉCAGES ET AUTRES VÉGÉTAUX UTILES.

Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non visés. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Pour réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte, un sol compact ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, en lieu sûr et hors de la portée des enfants.

Conserver à plus de 0 °C. Si le produit s'est cristallisé parce qu'il a été entreposé à moins de 0 °C, le ramener à la température ambiante et l'agiter légèrement jusqu'à ce qu'il se reconstitue.

Pour éviter toute contamination, garder à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-888-CAN-UTEC (226-8832)***

BOLSTER® est une marque déposée d'une compagnie de La Coopérative Interprovinciale Limitée.

DÉFANANT CO-OP BOLSTER II®

Solution

USAGE AGRICOLE

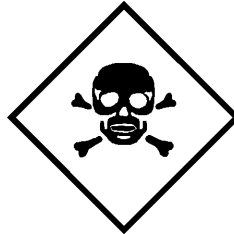
Pour défaner les pommes de terre, dessécher les légumineuses à grains, les oléagineux et les légumineuses fourragères cultivées pour les semences, supprimer les mauvaises herbes dans les cultures potagères et les grandes cultures, supprimer la spargoute dans les champs d'avoine, désherber les terres non cultivées (emprises – couloirs de transport ou de services publics, aéroports, terres incultes, décharges publiques et parcs industriels).

PRINCIPE ACTIF :

lons de diquat 240 g par litre
(présent sous forme de dibromure)

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

AVERTISSEMENT



POISON

IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : 33744
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

La Coopérative Federated Limitée
C.P. Boîte 1050, Saskatoon, SK S7K 3M9
1-204-233-3461

AVERTISSEMENT!
***NOCIF OU FATAL SI INGÉRÉ.**
NOCIF SI INHALÉ; ÉVITER D'INHALER/RESPIRER LES POUSSIÈRES, LE
BROUILLARD DE PULVÉRISATION, ETC.
***PROVOQUE DE GRAVES BLESSURES AUX YEUX ET DES IRRITATIONS**
CUTANÉES.
***ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU OU LES**
VÊTEMENTS.
*** NE JAMAIS TRANSFÉRER DANS D'AUTRES CONTENANTS.**
*** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.**

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, **IMMÉDIATEMENT** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Pour être efficace, le traitement en cas d'ingestion du produit doit être administré IMMÉDIATEMENT. **En cas d'ingestion**, administrer une suspension adsorbante, par exemple du charbon activé (100 g pour les adultes ou 2 g/kg de poids corporel pour les enfants) ou de la bentonite (100 à 150 g pour adultes ou 2 g/kg de poids corporel pour les enfants), mélangée à un purgatif (MgSO₄, Na₂SO₄ ou mannitol). Maintenir et surveiller quotidiennement l'équilibre hydrique et électrolytique. Envisager une hémodialyse ou une perfusion sanguine au moyen d'une colonne de charbon.

En cas de contact avec les yeux, administrer un traitement symptomatique à l'aide d'antibiotiques et de stéroïdes, au besoin. Les symptômes peuvent apparaître peu à peu. Des dommages graves peuvent être causés par un contact apparemment insignifiant et le rétablissement peut être retardé. La supervision médicale devrait se poursuivre jusqu'à guérison complète.

L'emploi d'oxygène d'appoint est contre-indiqué. Ne pas administrer d'oxygène d'appoint à moins que le patient ne développe une hypoxémie grave.

MISE EN GARDE

LE DIQUAT PEUT NUIRE À LA SANTÉ SI L'ON S'Y EXPOSE À L'EXCÈS. POUR RÉDUIRE L'EXPOSITION AU PRODUIT, SE CONFORMER AUX DIRECTIVES ET AUX PRÉCAUTIONS.

ÉVITER le contact avec la peau ou les vêtements. NE PAS laisser le produit entrer en contact avec les yeux. Porter une combinaison résistant aux produits chimiques au-dessus d'un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. Un casque protecteur résistant aux produits chimiques doit être porté lors d'une application sur frondaison. L'exposition aux pesticides se fait le plus souvent par absorption cutanée, surtout lors du mélange et du chargement du produit concentré. Pour empêcher les gouttes de liquide de couler le long du gant et sur les bras, rouler l'extrémité du bord du gant.

Les utilisateurs devraient enlever leur équipement de protection individuelle tout de suite après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver soigneusement et mettre des vêtements propres. ENLEVER IMMÉDIATEMENT LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS. Laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avant de les porter à nouveau. Jeter les vêtements et les matières absorbantes détrempées ou fortement contaminées par le produit concentré. Ne pas les réutiliser.

Ne pas manger, boire, fumer ni appliquer des cosmétiques dans les zones où il y a un risque d'exposition à ce produit. Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément des vêtements de la maison.

Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine ou animale ni les sources d'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs.

NE PAS retourner ni permettre à des travailleurs de retourner dans les zones traitées dans les 24 heures suivant le traitement (toutes les utilisations agricoles). Pour toutes les autres utilisations terrestres, NE PAS retourner ni permettre à des travailleurs de retourner dans les zones traitées dans les 12 heures suivant le traitement.

ENTREPOSER DANS LE CONTENANT D'ORIGINE hermétiquement fermé, en lieu sûr et hors de la portée des enfants.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, communiquez avec La Coopérative Federated Limitée au 1-204-233-3461.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOUTE DÉRIVE DE CE PRODUIT EN DEHORS DU CHAMP PEUT ENDOMMAGER LES CULTURES, PLANTATIONS BRISE-VENT, PLANTES ORNEMENTALES, PELOUSES, PÂTURAGES, ABRIS FAUNIQUES, MARÉCAGES ET AUTRES VÉGÉTAUX UTILES.

Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non visés. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Pour réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte, un sol compact ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, en lieu sûr et hors de la portée des enfants.

Conserver à plus de 0 °C. Si le produit s'est cristallisé parce qu'il a été entreposé à moins de 0 °C, le ramener à la température ambiante et l'agiter légèrement jusqu'à ce qu'il se reconstitue.

Pour éviter toute contamination, garder à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-888-CAN-UTEC (226-8832)

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le défanant CO-OP BOLSTER II® est un herbicide non volatil à action rapide. Il est inactivé au contact du sol et n'a donc aucun effet résiduel. Son effet herbicide varie selon l'espèce de mauvaise herbe; plusieurs applications peuvent être requises contre certaines mauvaises herbes vivaces. Habituellement, une seule application suffit pour détruire les mauvaises herbes annuelles.

Le défanant CO-OP BOLSTER II n'a aucun effet sur la germination des graines des cultures dont on prévoit vendre les semences.

Le défanant CO-OP BOLSTER II s'applique facilement au moyen d'un pulvérisateur à volume faible ou élevé. Les appareils aériens à volume très faible ou ultra faible, comme les buses à atomiseurs rotatoires telles que MICRONAIR, ne sont pas recommandés. Pour un résultat optimal, utiliser des buses à jet plat ou à jet conique creux. Toujours utiliser le volume d'eau recommandé. Il est essentiel de couvrir complètement le feuillage. NE PAS UTILISER DE BRUMISATEURS.

Le défanant CO-OP BOLSTER II est rapidement absorbé par les plantes, et la pluie qui tombe peu après l'application ne diminue pas l'efficacité du traitement. L'EFFICACITÉ DU TRAITEMENT PEUT ÊTRE AMÉLIORÉE SI L'APPLICATION SE FAIT PAR TEMPS NUAGEUX OU JUSTE AVANT OU PENDANT LA NOIRCEUR.

Utiliser de l'eau propre (non trouble) pour la pulvérisation du défanant CO-OP BOLSTER II. Les eaux boueuses diminuent l'efficacité du défanant CO-OP BOLSTER II.

L'UTILISATEUR DOIT ÊTRE CONSCIENT QUE CE PRODUIT ACCÉLÈRE LE DESSÈCHEMENT NATUREL DES CULTURES. EN CAS D'INTEMPÉRIES (PLUIE ABONDANTE, GRÊLE OU GRAND VENT), LES DOMMAGES AUX CULTURES POURRAIENT ÊTRE AGGRAVÉS. NOTEZ QUE CERTAINES CULTURES SONT PLUS FRAGILES QUE D'AUTRES.

Les résidus de récolte (fanés de pois, tiges de luzerne) peuvent être utilisés comme aliment pour le bétail.

RÉCOLTE

L'utilisation du défanant CO-OP BOLSTER II facilite le moissonnage-battage direct de plusieurs grandes cultures, y compris les lentilles, les pois, le canola, la moutarde et les légumineuses. Les producteurs qui désirent mettre une culture desséchée en andains doivent attendre que la culture soit suffisamment sèche pour permettre le ramassage et le battage immédiatement après l'andainage. Le fait de retarder le battage d'une culture desséchée après l'andainage peut augmenter l'éclatement et la perte de graines.

La plupart des cultures peuvent normalement être récoltées de 4 à 10 jours après le dessèchement.

Par contre, des intempéries comme une pluie abondante, de basses températures et une forte humidité peuvent ralentir le dessèchement des plantes et favoriser le maintien d'une humidité élevée dans les graines, ce qui peut nécessiter le report du début de la récolte à plus de 10 jours après le traitement. Lorsque de telles conditions sont présentes après l'usage du défanant CO-OP BOLSTER II, commencer à récolter lorsque la végétation est sèche et que l'humidité des graines permet une récolte efficace. Pour réduire les pertes de rendement et de qualité, récolter la culture desséchée aussitôt que l'humidité des graines convient pour la récolte.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR APRÈS L'USAGE

Il importe de nettoyer à fond l'équipement après la pulvérisation. Utiliser un agent mouillant (AGRAL® 90 à raison de 60 mL par 100 L d'eau), vidanger et pulvériser, puis rincer à fond avec de l'eau propre. Dans la mesure du possible, remplir l'équipement d'eau propre et laisser reposer pendant la nuit. Vider la cuve avant de l'entreposer ou de l'utiliser pour d'autres substances.

MODE D'EMPLOI

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser à une telle fin.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

Consulter le tableau suivant pour un sommaire des doses, des volumes et du stade de croissance pour les applications terrestre et aérienne de défanant CO-OP BOLSTER II. Le tableau fournit des renseignements opérationnels. Pour de plus amples renseignements avant le traitement, consulter la section CULTURES - REMARQUES SUPPLÉMENTAIRES. On peut faire l'application terrestre au moyen de tout pulvérisateur à rampe ordinaire.

Lorsque l'on utilise un mélange, toujours lire les étiquettes des produits d'association et respecter l'ensemble des modes d'emploi, des précautions et des restrictions.

N'utiliser le produit que lorsque le risque de dérive vers des secteurs d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des parcs, est minime. Tenir compte des conditions météorologiques (p. ex. vitesse et direction du vent, inversion de température), de l'équipement de pulvérisation et du réglage du pulvérisateur au moment du traitement.

Pour les applications aériennes, les préposés au mélange et au chargement doivent utiliser des systèmes en circuit fermé.

Application avec pulvérisateur de grandes cultures : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. NE PAS appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « moyennes » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. Les conditions suggérées pour effectuer une bonne application aérienne sont une **température** de moins de 25 °C, une **humidité** supérieure à 50 %. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du **vent** est supérieure à 9 km/h à l'altitude de vol au-dessus du site à traiter. NE PAS appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « moyennes » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Pour éviter la dérive du brouillard de pulvérisation, utiliser des buses à jet plat ou à jet conique creux à une pression se situant entre 150 et 200 kPa, orientées vers l'arrière à un angle de 150 à 180°. Afin de réduire la dérive causée par les vortex aux extrémités des ailes ou du rotor, les buses NE DOIVENT PAS être réparties sur la rampe sur plus de 65 % de l'envergure de l'avion ou de l'hélicoptère.

Lorsqu'on pulvérise ce produit dans une emprise, il n'est pas nécessaire de respecter de zones tampons pour protéger les habitats terrestres vulnérables; cependant, il convient d'utiliser les meilleures stratégies de traitement connues et permettant de limiter la pulvérisation hors cible, y compris tenir compte des conditions météorologiques (p. ex. direction des vents, faible vitesse des vents) et recourir à de l'équipement de pulvérisation approprié (p. ex. grosses gouttelettes, hauteur minimale au-dessus du couvert végétal). Cependant, les opérateurs antiparasitaires doivent respecter les zones tampons précisées pour protéger les habitats aquatiques vulnérables.

Utiliser AGRAL 90, un agent mouillant et adjuvant, à raison de 1 L pour 1000 L de mélange de pulvérisation, à moins d'indication contraire. Pour les haricots (blancs et rognons rouges, le soja et les adzukis) ou les lentilles, LI 700® peut être utilisé à raison de 2,5 L/1000 L de bouillie. Voir le mode d'emploi sur le défanage des pommes de terre pour obtenir des renseignements détaillés sur l'utilisation d'adjuvants à cette fin dans les provinces des Prairies.

BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

Zones tampons :

Aménager des zones tampons (voir le tableau ci-dessous) entre le point d'application et la bordure la plus rapprochée en aval des habitats terrestres vulnérables (tels que les prairies, les zones boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, les cours d'eau, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les marais, les réservoirs et les milieux humides) ainsi que des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requises pour la protection :		
			des habitats aquatiques d'une profondeur :		des habitats terrestres
			inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grandes cultures ¹	Haricots, canola, lin, lentilles, moutarde, pois, tournesol, légumineuses fourragères cultivées pour les semences, lupins blancs doux		5	3	3
	Légumes et grandes cultures, fruits, zones non cultivées (y compris emprises ² – corridors de transport ou de services publics, aéroports, terres incultes, décharges publiques et parcs industriels), pommes de terre		10	5	5
Voie aérienne	Haricots, légumineuses fourragères cultivées pour les semences	Avion	150	80	90
		Hélicoptère	100	55	70
	Pommes de terre	Avion	200	100	100
		Hélicoptère	125	65	80

¹Pour les pulvérisateurs de grandes cultures, les zones tampons peuvent être réduites si l'on utilise des écrans pour réduire la dérive. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie d'un écran intégral (écran, rideau) qui se prolonge jusqu'au couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 70 %. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie de buses dotées de cônes qui se trouvent à pas plus de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 30 %.

²Lorsqu'on pulvérise ce produit dans une emprise, il n'est pas nécessaire de respecter de zones tampons pour protéger les habitats terrestres vulnérables.

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) prescrite pour les produits utilisés dans le mélange.

APPLICATION TERRESTRE

On peut faire une application terrestre au moyen de tout pulvérisateur ordinaire à rampe.

APPLICATION AÉRIENNE

Instructions génériques concernant l'épandage aérien - Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. N'utiliser que les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette.

Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, élaboré par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées doivent être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive inacceptable (voir le tableau des zones tampons).

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il doit charger les produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il est préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un chandail à manches longues et un pantalon long, des gants et des chaussures résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection et un appareil respiratoire pendant le mélange, le chargement, l'application du produit, et le nettoyage et l'équipement. Porter un chapeau résistant aux produits chimiques pendant l'application par voie aérienne.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant La Coopérative Interprovincial Limitée en 1-204-233-3461. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : Appliquer le taux recommandée dans un volume d'eau d'au moins 45 litres à l'hectare.

Consulter la section sur les MISE EN GARDE ENVIRONNEMENTALES pour de plus amples renseignements.

MISE EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

L'APPLICATION AÉRIENNE N'EST PAS RECOMMANDÉE DANS LES ENDROITS OÙ LES MARÉCAGES, OU TOUT AUTRE HABITAT FAUNIQUE, PEUVENT ÊTRE TOUCHÉS PAR LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION. ÉVITER QUE LE PRODUIT NE DÉRIVE VERS DES CHAMPS CULTIVÉS ADJACENTS OU DES ABRIS FAUNIQES. ÉVITER LA PULVÉRISATION HORS CIBLE OU LA DÉRIVE VERS LES TERRAINS MARÉCAGEUX.

ÉTANT DONNÉ QUE L'HERBICIDE PEUT NUIRE AUX HABITATS DES OISEAUX MIGRATEURS ET D'AUTRES ESPÈCES SAUVAGES, NE PAS FAIRE D'APPLICATION AÉRIENNE DANS LES CHAMPS OÙ DES MARÉCAGES OU TOUT AUTRE HABITAT FAUNIQUE PEUVENT ÊTRE TOUCHÉS PAR LA PULVÉRISATION OU LA DÉRIVE, Y COMPRIS LES TERRAINS MARÉCAGEUX ET LES BORDS SECS DES TERRAINS MARÉCAGEUX DE L'OUEST DU CANADA. UTILISER UN PULVÉRISATEUR TERRESTRE ET LAISSER UNE BORDURE TAMPON DE 15 MÈTRES AUTOUR DE TOUS LES MARÉCAGES.

Appliquer lorsque les conditions météorologiques ne favorisent pas la dérive. Les conditions suggérées pour effectuer une bonne application aérienne sont une **température** de moins de 25 °C, une **humidité** supérieure à 50 % et une vitesse de **vent** de 3,5 à 9 km/h à l'altitude de vol au-dessus du site à traiter. Ne pas appliquer par temps mort, ni lorsqu'une inversion de température est possible (p. ex., en soirée lorsque de l'air chaud s'élève au-dessus de la culture ou le matin, lorsque le soleil réchauffe le sol et que l'air s'élève au-dessus du champ). Pour éviter la dérive du jet pulvérisé, utiliser des buses à jet plat ou à jet conique creux à une pression se situant entre 150 et 200 kPa, tournées vers l'arrière à un angle de 150 à 180°.

TABLEAU 1

CULTURE	TAUX (L/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	VOLUME D'APPLICATION (L/ha)	ÉTAT DE LA CULTURE	REMARQUES
Grandes cultures					
Haricots blancs et rouges, soja et haricots Adzuki	1,25-1,7	Terrestre	225-550	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)	Pulvériser lorsque 80 - 90 % des feuilles de haricots sont tombées et au moins 80 % des gousses sont jaunes. La coloration des gousses est utilisée pour déterminer le moment du traitement que lorsqu'on s'attend à une forte repousse.
	1,7-2,1	Aérienne	au moins 45		
	1,7	Terrestre	225-550	Population dense et/ou beaucoup de mauvaises herbes et/ou forte repousse	
	2,3	Aérienne	au moins 45		

CULTURE	TAUX (L/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	VOLUME D'APPLICATION (L/ha)	ÉTAT DE LA CULTURE	REMARQUES
Canola	1,25-1,7	Terrestre	225-550	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)	Appliquer lorsqu'au moins 90 % des graines ont pris une coloration brune. Commencer à moissonner dans les 14 jours suivant l'application.
	1,7	Aérienne	au moins 45		
	1,7 2,3	Terrestre Aérienne	225-550 au moins 45	Feuillage très dense et/ou beaucoup de mauvaises herbes	
Pois chiches	1,25-1,7	Terrestre	225-550	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)	<p>Pour le type Desi, appliquer au moment où l'andainage débute normalement, lorsque la majorité des plants sont jaunes, que la plupart des gousses sont mûres et que les graines sont passées du vert au jaune ou au brun. La partie supérieure de la plante peut être encore verte.</p> <p>Pour le type Kabuli, appliquer lorsque la majorité des plants et des gousses sont mûrs et secs, que les graines sont passées du vert au blanc ou à l'ocre et qu'elles se détachent des gousses. Le dessèchement est moins complet avec le type Kabuli en raison de l'épaisseur de l'enveloppe des gousses.</p>
	1,7	Aérienne	au moins 45	Population dense et/ou beaucoup de mauvaises herbes et/ou forte repousse	
	1,7	Terrestre	225-550		
Lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique)	1,25-1,7	Terrestre	225-550	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)	<p>Pulvériser lorsque 75 % des capsules ont changé de couleur.</p> <p>Commencer à récolter lorsque le lin est sec.</p>
	1,7	Aérienne	au moins 45		
	1,7 2,3	Terrestre Aérienne	225-550 au moins 45	Feuillage très dense et/ou beaucoup de mauvaises herbes	

CULTURE	TAUX (L/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	VOLUME D'APPLICATION (L/ha)	ÉTAT DE LA CULTURE	REMARQUES
Légumi- neuses de semence (luzerne, lotier, trèfle rouge et blanc)	1,7-2,7	Terrestre	225-550	Feuillage pleinement développé et/ou beaucoup de mauvaises herbes	Seulement pour la production de semences. Appliquer lorsque la majorité des gousses sont mûres mais avant qu'elles n'éclatent. Pour éviter que les gousses éclatent et perdent leurs graines, l'intervalle entre la pulvérisation et la récolte ne doit pas dépasser 7 jours.
	1,7-2,7	Aérienne	au moins 45		
	2,7	Terrestre	225-550	Feuillage très dense et/ou beaucoup de mauvaises herbes et/ou avec repousse	
	2,7	Aérienne	au moins 45		
Lentilles	1,25-1,7	Terrestre	225-550	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)	Appliquer le défanant CO-OP BOLSTER II au moment où l'andainage s'effectue normalement. Les gousses inférieures sont jaune brunâtre et elles font du bruit quand on les remue.
	1,7	Aérienne	au moins 45		
	1,7	Terrestre	225-550	Feuillage très dense et/ou beaucoup de mauvaises herbes	
	2,3	Aérienne	au moins 45		
Moutarde (condimen- taire seulement)	1,25-1,7	Terrestre	225-550	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)	Pulvériser lorsque 75 % des graines ont changé de couleur (vert à brun). Commencer à moissonner dans les 14 jours suivant le traitement.
	1,7	Aérienne	au moins 45		
	1,7	Terrestre	225-550	Feuillage très dense et/ou beaucoup de mauvaises herbes	
	2,3	Aérienne	au moins 45		
Avoine – pour supprimer la spargoute	0,9	Terrestre	225-335	Spargoute moins de 8 cm de hauteur	Ne pas utiliser d'agents mouillants, adjuvants ou adhésifs. Appliquer lorsque l'avoine atteint 8-15 cm de hauteur. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.
	1,25	Terrestre	225-335	Spargoute plus de 8 cm de hauteur	

CULTURE	TAUX (L/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	VOLUME D'APPLICATION (L/ha)	ÉTAT DE LA CULTURE	REMARQUES
Pois secs ou de plein champ	1,25-1,7	Terrestre	225-550	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)	Appliquer le défanant CO-OP BOLSTER II lorsque la plupart des gousses inférieures sont mûres et sèches et que les graines se détachent facilement. Les graines des gousses moins mûres se brisent lorsqu'on les comprime.
	1,7	Aérienne	au moins 45		
	1,7 2,3	Terrestre Aérienne	225-550 au moins 45	Feuillage très dense et/ou beaucoup de mauvaises herbes	
Pommes de terre (défanage)	3,5	Terrestre	550-1100	Beaucoup de fanes ou de mauvaises herbes	NE PAS appliquer sur des pommes de terre affectées par la sécheresse (voir les notes supplémentaires sur le défanage des pommes de terre). L'usage d'AGRAL 90 ou LI 700 est déconseillé pour cette culture, sauf tel qu'indiqué.
	1,7-2,3	Terrestre	550-1100	Peu de fanes, peu de mauvaises herbes <u>ou</u> beaucoup de fanes et au début de la maturité	
	1,25-2,3 plus 1,25	Terrestre	550-1100	Beaucoup de fanes <u>ou</u> peu de fanes et beaucoup de mauvaises herbes (Est du Canada seulement)	Appliquer de nouveau de 4 à 6 jours après la première application, au temps normal pour le défanage. Utiliser la dose la plus forte à première application si les fanes sont très denses et immatures. On peut ajouter un fongicide.
	1,7-2,3 plus 1,25	Aérienne	au moins 45	Toutes conditions des parties aérienne. Aucune restriction géographique.	À taux de 1,25 L, il faudra peut-être plus que 10-14 jours avant que le défanage ne soit complet.
	1,25	Terrestre	550-1100 (ajouter 1 L d'AGRAL 90 /1000 L ou 2,5 L de LI 700/100 L dans les provinces des Prairies)	Fanes mûres, peu ou pas de mauvaises herbes	Ne pas utiliser taux de 1,25 L en C.-B.

CULTURE	TAUX (L/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	VOLUME D'APPLICATION (L/ha)	ÉTAT DE LA CULTURE	REMARQUES
Lupin blanc doux	2,3	Terrestre	225-550	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)	Traiter lorsque les gousses sont brunes et que les graines internes (endosperme) coupées sont jaunes. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.
Tournesol	1,25-1,7	Terrestre	225-550	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)	Traiter lorsque les graines atteignent la maturité (20-50 % d'humidité dans la graine et la gousse). Récolter de 15 à 20 jours après le traitement.
	1,7	Aérienne	au moins 45		
	1,7 2,3	Terrestre Aérienne	225-550 au moins 45	Feuillage très dense et/ou beaucoup de mauvaises herbes	
Légumes et grandes cultures					
Sol rassis	2,3	Terrestre	au moins 300	Petites mauvaises herbes (3-5 cm de hauteur)	Sol rassis - Avant la levée de la culture, après la levée des mauvaises herbes. Traiter les mauvaises herbes levées avant ou après le semis, mais 3 jours avant la levée de la culture. En présence de graminées, utiliser GRAMOXONE® au lieu du défanant CO-OP BOLSTER II. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.
	4,6	Terrestre	au moins 300	Grandes mauvaises herbes (plus de 5 cm de hauteur)	
Légumes					
Désherbage entre les rangs	2,3-4,6	Terrestre	900-1100		En présence de graminées, utiliser GRAMOXONE au lieu du défanant CO-OP BOLSTER II. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

CULTURE	TAUX (L/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	VOLUME D'APPLICATION (L/ha)	ÉTAT DE LA CULTURE	REMARQUES
Fruits					
Répression des graminées vivaces sous les pommiers	4,6	Terrestre	225-675		NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.
Terres non cultivées (emprises – couloirs de transport ou de services publics, aéroports, terres incultes, décharges publiques et parcs industriels)					
Désherbage des terres non cultivées	2,3-4,6	Terrestre	550-1100		Utiliser les doses et les volumes d'eau les plus élevés si les mauvaises herbes sont très denses. Mouiller à fond le feuillage. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

CULTURES - REMARQUES SUPPLÉMENTAIRES

Haricots

Haricots blancs, haricots rouges, soja et haricots Adzuki

L'application terrestre permet d'utiliser une plus grande quantité d'eau et d'obtenir une meilleure couverture. On peut aussi procéder par application aérienne au moyen d'un appareil capable d'assurer une application uniforme. Pulvériser lorsque 80 à 90 % des feuilles de haricots sont tombées naturellement et qu'au moins 80 % des gousses sont jaunes. Les années de repousse excessive, se fier uniquement à la coloration des gousses pour déterminer le moment du traitement avec le défanant CO-OP BOLSTER II. Le dessèchement des mauvaises herbes est complet en une semaine. CE TRAITEMENT NE FAIT PAS MÛRIR LES HARICOTS ET NE DIMINUE PAS LEUR TENEUR EN EAU. Arracher les plants de haricots ou battre les haricots lorsqu'on juge qu'ils sont prêts. Souvent, on peut battre les haricots secs et les haricots Adzuki le jour même de l'arrachage, mais cela dépend de la condition des haricots.

Le défanant CO-OP BOLSTER II, lorsqu'il est appliqué sur des haricots affectés par une sécheresse prolongée, procure un dessèchement plus lent et moins efficace comparativement aux applications effectuées dans des conditions de croissance normales. En présence d'un stress causé par une sécheresse prolongée avant le traitement, utiliser la plus forte dose recommandée de défanant CO-OP BOLSTER II sur les haricots de même que le plus grand volume d'eau recommandé afin d'obtenir une efficacité optimale.

Canola

Ce traitement ne fait pas murir le canola. Le défanant CO-OP BOLSTER II est un défanant efficace qui facilite la récolte du canola. La vitesse à laquelle les gousses et les tiges se dessècheront variera selon la couverture du brouillard de pulvérisation, les conditions environnementales et le stade de croissance des plants à l'application; cependant, les gousses et des tiges se dessècheront de 7 à 10 jours après l'application.

Utiliser un applicateur terrestre pour faciliter l'emploi de grands volumes d'eau et pour assurer une meilleure couverture du feuillage. On peut procéder par application aérienne au moyen d'un appareil capable d'assurer une application uniforme. Appliquer lorsqu'au moins 90 % des graines ont pris une coloration brune; l'application du défanant CO-OP BOLSTER II avant ce stade peut augmenter fortement le pourcentage de graines vertes dans l'échantillon.

Débuter la récolte dès que la culture est prête car d'importantes pertes de rendement peuvent survenir dans les champs de canola desséchés, plus particulièrement dans les variétés Argentine, en raison de la chute et de l'éclatement des gousses. La perte de rendement peut être plus importante si la récolte de la culture desséchée est retardée ou si les conditions météorologiques sont défavorables (vents forts, fortes pluies, etc.).

La germination des semences n'est pas affectée par le dessèchement provoqué par le défanant CO-OP BOLSTER II.

Pois chiches

Ce traitement ne fait pas mûrir les pois chiches. Comme les andains de pois chiches sont exposés à des pertes dues au vent, on recommande de récolter la culture sur pied. Il est essentiel de traiter au moment opportun pour prévenir les pertes de rendement et de qualité dues au défanage précoce. Il faut donc bien surveiller la culture afin de déterminer le stade d'application approprié. L'application du défanant CO-OP BOLSTER II peut fragiliser la petite tige qui relie la gousse à la plante et de ce fait entraîner une perte de gousses accrue. Le moissonnage-battage peut commencer de 4 à 7 jours après l'application. Il pourrait se révéler avantageux de récolter et d'entreposer séparément les pois chiches provenant des zones du champ dont le mûrissement a été tardif. L'utilisation du plus grand volume d'eau recommandé permet d'obtenir une couverture plus complète.

Pour le type Desi, appliquer au moment où l'andainage débute normalement, lorsque la majorité des plants sont jaunes, que la plupart des gousses sont mûres et que les graines sont passées du vert au jaune ou au brun. La partie supérieure de la plante peut être encore verte.

Pour le type Kabuli, appliquer lorsque la majorité des plants et des gousses sont mûrs et secs, que les graines sont passées du vert au blanc ou à l'ocre et qu'elles se détachent des gousses. Le dessèchement est moins complet dans le type Kabuli en raison de l'épaisseur de l'enveloppe des gousses.

Utiliser un applicateur terrestre pour faciliter l'emploi de grands volumes d'eau et pour obtenir une meilleure couverture du feuillage. On peut procéder par application aérienne si l'appareil est capable d'assurer une application uniforme.

La germination des semences n'est pas affectée par le dessèchement provoqué par le défanant CO-OP BOLSTER II.

Lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique)

Le défanant CO-OP BOLSTER II est un défanant efficace qui facilite la récolte du lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique). Le dessèchement réduit le délai entre la maturité et la récolte, réduit les dommages à l'équipement de récolte, accélère la récolte, diminue l'humidité des graines et élimine le besoin d'andainer.

Appliquer lorsque 75 % des capsules ont changé de couleur (période normale de l'andainage) mais pas avant ce stade. Commencer la récolte lorsque les graines sont sèches.

Utiliser un applicateur terrestre pour faciliter l'emploi de grands volumes d'eau et pour obtenir une meilleure couverture du feuillage.

On peut procéder par application aérienne si la culture est trop dense ou si le sol trop mou pour l'emploi d'un pulvérisateur à rampe. S'assurer que l'appareil est capable d'assurer une application uniforme.

La germination des semences n'est pas affectée par le dessèchement provoqué par le défanant CO-OP BOLSTER II.

Fruits

Répression des graminées vivaces sous les pommiers

Voir le Tableau 1 pour les taux.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Légumineuses

Luzerne, lotier, trèfle rouge, trèfle blanc de semence

Pour empêcher les gousses d'éclater et de perdre leurs graines, le délai entre l'application et la récolte ne doit pas dépasser 7 jours. NOTE – 1) Le lotier affecté par une sécheresse ou une maladie peut être endommagé s'il est traité avec le défanant CO-OP BOLSTER II. 2) Ne pas utiliser le défanant CO-OP BOLSTER II lorsqu'on a utilisé un herbicide résiduel sur les légumineuses au cours des 12 derniers mois.

Un applicateur terrestre facilite l'emploi de grands volumes d'eau et assure une meilleure couverture du feuillage. On peut procéder par application aérienne si la culture est trop dense ou si le sol est trop mou pour l'emploi d'un pulvérisateur à rampe. S'assurer que l'appareil est capable d'assurer une application uniforme.

Lentilles

Appliquer le défanant CO-OP BOLSTER II au moment où l'andainage s'effectue normalement, lorsque les gousses inférieures sont d'un jaune brunâtre et qu'elles font du bruit quand on les remue. Utiliser un applicateur terrestre pour faciliter l'emploi de grands volumes d'eau et pour assurer une meilleure couverture du feuillage. On peut procéder par application aérienne si la culture est trop dense ou si le sol est trop mou pour l'emploi d'un pulvérisateur à rampe.

Le défanant CO-OP BOLSTER II, lorsqu'il est appliqué sur des lentilles affectées par une sécheresse prolongée, la pluie, des températures fraîches et une humidité élevée provoque un dessèchement plus lent et moins efficace comparativement aux applications effectuées dans des conditions de croissance normales. Si de telles conditions sont présentes avant le traitement, utiliser la plus forte dose recommandée de défanant CO-OP BOLSTER II sur les lentilles de même que le plus grand volume d'eau recommandé afin d'obtenir une efficacité optimale. Il faut également s'attendre à des retards pour la récolte.

Moutarde (condimentaire seulement)

Appliquer lorsque 75 % des graines ont changé de couleur (du vert au brun). Ne pas appliquer lorsque la culture n'est pas mûre ou lorsqu'elle a dépassé le stade de maturité recommandé. Commencer à récolter dans les 14 jours suivant l'application. **NOTE** – Les gousses des cultures sur pied peuvent tomber et éclater lorsqu'il vente fort.

Une application terrestre permet d'utiliser une plus grande quantité d'eau et, ainsi, d'obtenir une meilleure couverture. On peut procéder par application aérienne si la culture est trop dense ou si le sol est trop mou pour l'emploi d'un pulvérisateur à rampe. Utiliser un appareil conçu pour assurer une application uniforme.

Terres non cultivées (emprises – couloirs de transport ou de services publics, aéroports, terres incultes, décharges publiques et parcs industriels)

Désherbage des terrains non cultivés

Pour la destruction des parties aériennes des mauvaises herbes, le défanant CO-OP BOLSTER II agit rapidement sur les mauvaises herbes et graminées quand on le pulvérise sur le feuillage. On peut mélanger le défanant CO-OP BOLSTER II à certains stérilisants de sol pour détruire immédiatement les parties aériennes et obtenir une stérilisation prolongée. L'emploi du défanant CO-OP BOLSTER II avec des stérilisants doit être fondé sur des essais préalables et sur les recommandations de l'étiquette de l'herbicide résiduel.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Avoine – suppression de la spargoute

Lorsqu'on fait une application terrestre tel que recommandé dans le Tableau 1, le défanant CO-OP BOLSTER II détruit la spargoute par contact et dessèche temporairement les feuilles d'avoine exposées. Toutefois, les plants d'avoine se rétabliront rapidement. Ne pas utiliser d'agent tensioactif.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Pois

Ce traitement ne fait pas mûrir les pois. Comme les andains de pois chiches sont fortement exposés à des pertes dues au vent, on recommande de récolter la culture sur pied. Il est essentiel de traiter au moment opportun pour prévenir les pertes de rendement dues au défanage précoce : il faut donc bien surveiller les cultures. Commencer à récolter lorsque les pois sont secs.

Le défanant CO-OP BOLSTER II, lorsqu'il est appliqué sur des pois affectés par une sécheresse prolongée, procure un dessèchement plus lent et moins efficace comparativement aux applications effectuées dans des conditions de croissance normales. En présence d'un stress causé par une sécheresse prolongée avant le traitement, utiliser la plus forte dose recommandée de défanant CO-OP BOLSTER II sur les pois de même que le plus grand volume d'eau recommandé afin d'obtenir une efficacité optimale.

Avec les variétés indéterminées, appliquer le défanant CO-OP BOLSTER II lorsque les gousses inférieures de la plupart des plants sont mûres, sèches, transparentes et ratatinées, et lorsque les pois se détachent à l'intérieur des gousses. Les gousses du milieu doivent être quelque peu ratatinées et doivent avoir l'aspect du cuir, et les pois doivent fendre lorsqu'ils sont comprimés. Le défanage dessèche les gousses supérieures et toute partie verte de la plante, ne laissant ainsi que des pois de la plus haute qualité dans les gousses inférieures et du milieu.

Avec les variétés déterminées, appliquer le défanant CO-OP BOLSTER II lorsque les gousses supérieures et du milieu sont quelque peu ratatinées et ont l'aspect du cuir, et lorsque les pois fendent lorsqu'ils sont comprimés. Les gousses du milieu inférieur et du bas sont mûres et sèches, transparentes et ratatinées, et les pois se détachent à l'intérieur des gousses.

Utiliser un applicateur terrestre pour faciliter l'emploi de grands volumes d'eau et pour assurer une meilleure couverture du feuillage. On peut procéder par application aérienne si la culture est trop dense ou si le sol est trop mou pour l'emploi d'un pulvérisateur à rampe. S'assurer que l'appareil est capable de fournir une application uniforme.

Pommes de terre – défanage

Il est déconseillé d'ajouter un adjuvant à la bouillie, sauf dans les provinces des Prairies.

Le défanant CO-OP BOLSTER II détruit efficacement les fanes des pommes de terre de semence et de table. La dessiccation du feuillage est rapide (3-4 jours), alors que la destruction des tiges est plus graduelle (10-14 jours), ce qui procure des conditions proches d'une maturation naturelle. Appliqué aux taux recommandés, le défanant CO-OP BOLSTER II détruit aussi les mauvaises herbes présentes au moment de la récolte, qui s'en trouve ainsi facilitée et accélérée. Le fait d'arrêter la croissance des fanes des pommes de terre réduit considérablement le risque de pourriture des tubercules.

On obtient de meilleurs résultats après la période de croissance, quand la peau est suffisamment ferme. Les résultats risquent d'être médiocres si on traite les plants en croissance active. NOTE – La croissance active des plants de pommes de terre peut continuer tard dans la saison dans une section ou dans tout le champ si la croissance a été retardée pour une raison ou pour une autre pendant la saison végétative. Ne pas récolter les pommes de terre dans les 24 heures suivant l'application du défanant CO-OP BOLSTER II.

Ne pas appliquer le défanant CO-OP BOLSTER II pendant des périodes de conditions climatiques extrêmes. Ne pas appliquer le défanant CO-OP BOLSTER II pendant une sécheresse, particulièrement quand le sol est si sec que les fanes flétrissent durant la journée. Après une sécheresse, attendre au moins trois jours après que le sol a été très bien mouillé par la pluie ou l'irrigation avant de traiter. Lorsque les conditions sont extrêmement humides, particulièrement si le sol est gorgé d'eau et que des colonies algales sont présentes dans le sol (révélant l'humidité excessive du sol), attendre que le sol s'assèche et qu'il soit dans un état s'apparentant aux conditions de récolte. Ne pas utiliser le défanant CO-OP BOLSTER II si les fanes ont été endommagées par un rotobatteur ou tout autre équipement mécanique de ce genre. Ne pas utiliser d'agent mouillant, d'adjuvant ou d'adhésif, sauf pour la dose de 1,25 L recommandée dans les provinces des Prairies. Utiliser 1100 L/ha d'eau lorsque les fanes ou les mauvaises herbes sont très denses.

Lupins blancs doux

Appliquer le défanant CO-OP BOLSTER II une fois par saison pour défaner avant la récolte. Traiter quand les gousses sont brunes et que la graine à l'intérieur (endosperme) est jaune quand on la coupe. Attendre au moins 7 jours avant de récolter. Ne pas ajouter d'agent dispersif, mouillant ou adhésif à la solution de pulvérisation. Appliquer avec un équipement terrestre seulement. Les applications terrestres peuvent être faites avec n'importe quel type de pulvérisateur à rampe. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Tournesol

Le défanant CO-OP BOLSTER II est un défanant efficace qui facilite la récolte des graines de tournesol destinées à la semence, à la production d'huile et à la confiserie. Si on dispose d'un applicateur terrestre de grande hauteur, ce type d'application facilite l'emploi d'importants volumes d'eau et procure une meilleure couverture du feuillage. On peut procéder par application aérienne si la culture est trop dense ou si le sol est trop mou pour l'emploi d'un pulvérisateur à rampe. Ne pas appliquer lorsque la culture n'est pas mûre.

Récolter de 15 à 20 jours après l'application.

Légumes et grandes cultures

Sol rassis - Avant la levée de la culture, après la levée des mauvaises herbes

Pour supprimer les mauvaises herbes dans les haricots (tous genres), betteraves, carottes, choux et crucifères, maïs, oignons, pois, concombres, pommes de terre, soja et navets, travailler le terrain au moins deux à quatre semaines avant le semis pour stimuler la croissance des mauvaises herbes. Semer sans retravailler le terrain, en dérangeant le moins possible le sol.

Au moyen d'un pulvérisateur terrestre, appliquer 2,3 à 4,6 L de défanant CO-OP BOLSTER II (2,3 L pour les petites mauvaises herbes qui ont 3 à 5 cm de hauteur, et 4,6 L pour les plus grandes) dans 300 L ou plus d'eau à l'hectare pour détruire les mauvaises herbes levées avant ou après le semis, mais trois jours avant la levée de la culture. En présence de graminées, utiliser GRAMOXONE au lieu du défanant CO-OP BOLSTER II.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Légumes

Désherbage chimique dirigé entre les rangs de légumes

Pour éliminer les mauvaises herbes entre les rangs après la levée de la culture et des mauvaises herbes, utiliser un équipement de protection et des jets adéquats de manière à protéger la culture de la solution pulvérisée. En présence de graminées, utiliser l'herbicide GRAMOXONE au lieu du défanant CO-OP BOLSTER II.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que La Coopérative Interprovincial Limitée dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, La Coopérative Interprovincial Limitée n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée

FÉVEROLE À PETITS GRAINS

TAUX (L/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	VOLUME D'APPLICATION (L/ha)	ÉTAT DE LA CULTURE	REMARQUES
1,25-1,7	Terrestre	225-550	Utiliser les doses les plus fortes dans les cultures à couvert végétal dense ou fortement infestées de mauvaises herbes	Effectuer un seul traitement pour défaner la culture.
1,7-2,3	Aérienne	Au moins 45		<p>Appliquer lorsque la majorité des plants sont mûrs et secs. Les cosses doivent être pleines, et les cosses du bas doivent être de couleur bronze ou noire.</p> <p>Pour les applications terrestres ou aériennes, utiliser AGRAL 90 comme agent mouillant et adjuvant à raison de 1 L par 1000 L de mélange à pulvériser.</p> <p>Respecter un intervalle avant la récolte de 4 à 10 jours.</p> <p>La pression du pulvérisateur doit être augmentée avec les pulvérisateurs à grand dégagement (de 90 à 100 psi) pour assurer une couverture adéquate de la partie inférieure de la tige avec le défanant CO-OP BOLSTER II. L'application terrestre facilitera l'utilisation de volumes d'eau plus élevés et assurera une couverture plus complète. L'application aérienne peut être effectuée avec un appareil adapté pour assurer une couverture uniforme de la culture. Les mauvaises herbes fanent au bout d'une semaine. CE TRAITEMENT N'AMÈNE PAS LES HARICOTS À MATURITÉ NI N'ABAISSÉ L'HUMIDITÉ DES HARICOTS. Le défanant CO-OP BOLSTER II appliqué sur des haricots subissant une sécheresse prolongée donnera un défanage plus lent et moins efficace comparativement aux traitements effectués dans des conditions de croissance normales. Si une sécheresse prolongée a lieu avant le traitement, utiliser la dose la plus élevée de défanant CO-OP BOLSTER II homologuée pour les haricots ainsi que le volume d'eau homologué le plus élevé pour obtenir un résultat optimal. Le choix du moment du traitement est très important, car un défanage prématuré entraînera des pertes de rendement; les cultures doivent être surveillées attentivement.</p>

Recommandations sur la gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que le défanant CO-OP BOLSTER II est un herbicide du groupe 22. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes au défanant CO-OP BOLSTER II et à d'autres herbicides du groupe 22. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

Dans la mesure du possible, alterner le défanant CO-OP BOLSTER II ou les herbicides du même groupe 22 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, S'adresser aux représentants de l'entreprise au 1-204-233-3461 ou à www.ipco.ca